

Dossier de demande de subvention

FONCTIONNEMENT 2023

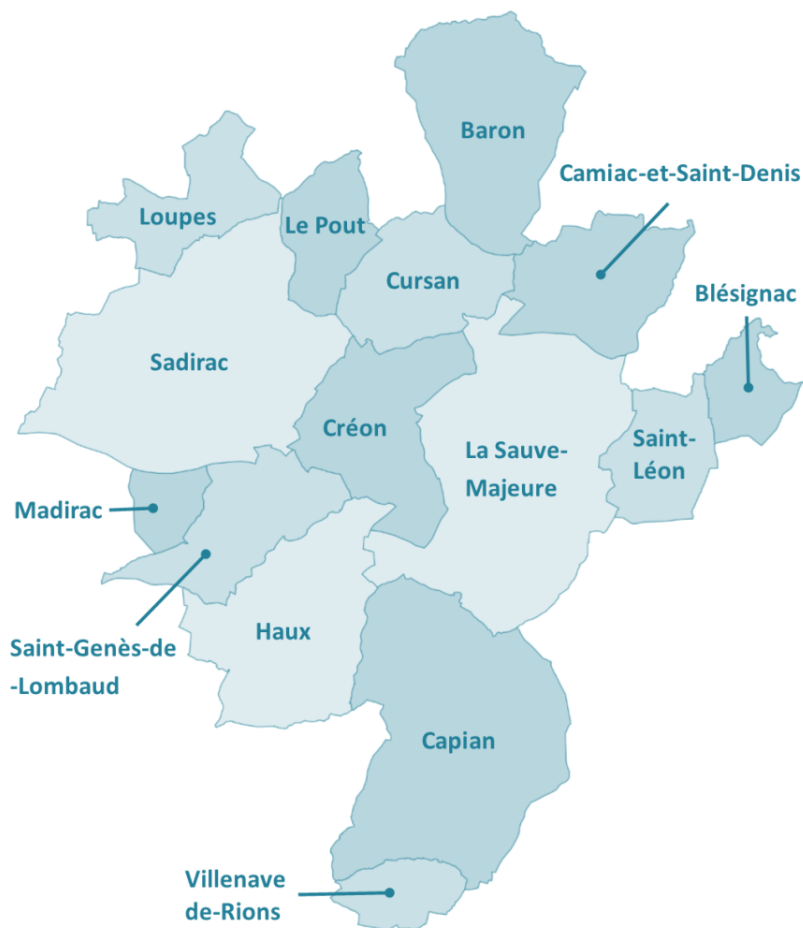
Pour budget CdC 2023

Incluant le

BILAN 2021/2022

Association Art, Culture, Loisirs :

.....



MODALITES D'INSTRUCTION DU DOSSIER

1- **Octobre 2022** : La Communauté de Communes du Créonnais vous adresse les dossiers à compléter (disponibles également sur le site internet de la Communauté de Communes).

Pour vous aider à compléter votre dossier, contactez le Centre Ressources de la Vie Associative de la Cabane à Projets : Anne-Cécile TATARD, 05 57 34 42 52, vieasso@lacabaneaprojets.fr.

2- **Avant le 5 décembre 2022** : Chaque dossier doit être renvoyé complet pour **le 05 décembre**. Tous dossier incomplet ne pourra être présenté en commission (pièces à joindre obligatoirement ci-dessous).

par mail : referente.ej@cc-creonnais.fr

ou par courrier : Communauté de communes du Créonnais – 39 Bd Victor Hugo – 33670 CREON

DOCUMENTS à JOINDRE IMPERATIVEMENT à CETTE DEMANDE

Et à certifier conformes par le président de l'association

- **CERFA N°15059*02**, compte rendu financier de subvention pour l'année antérieure scolaire ou civile. (joint au dossier).
- **Budget prévisionnel de l'association présenté pour l'année 2023.** (Cf. Annexe 1, p.9)
- **Rapport d'activités de l'année N-1 ou de la saison précédente**
- **Bilan moral et bilan financier présentés en assemblée générale et la délibération approuvant ces documents.**
- **Un extrait du compte bancaire et des placements financiers connus au moment du dépôt de la présente demande.**
- **Un relevé d'identité bancaire ou postale sur lequel devra impérativement figurer la dénomination juridique exacte de l'association correspondant à sa déclaration officielle.**

En cas de 1ère demande ou en cas de modification des statuts :

- **Un exemplaire des statuts en vigueur et s'il existe, du règlement intérieur**
- **Un exemplaire du récépissé de déclaration en préfecture.**
- **Un exemplaire de l'avis d'insertion au Journal Officiel et tous les documents exigés en cas de renouvellement.**

3- **Janvier / Février 2023** : Les dossiers sont étudiés et analysés par les services de la CdC avec les élus et présentés lors de la commission compétente.

4- **Mars / Avril 2023** : Débat d'Orientation Budgétaire du conseil communautaire et vote des subventions en conseil communautaire pour l'année 2023. Sur proposition de la commission compétente, le montant des subventions attribuées aux associations fera l'objet d'une délibération.

Il sera adressé à toutes les associations qui ont formulé une demande, une notification indiquant la décision du conseil communautaire.

Rappel du cadre statutaire de la communauté de communes :

*EXTRAIT DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREAONNAIS – GROUPE DE
COMPETENCES FACULTATIVES – ALINEA 5-a*

5° Actions Culturelles et loisirs.

*Au titre de ce bloc de compétences facultatives, la Communauté des Communes du Créonnais
développera les axes suivants :*

*Soutien par des subventions de fonctionnement accordées aux associations culturelles ou de loisirs
dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil Communautaire.*

*Le conseil communautaire dressera chaque année civile la liste des associations répondant à
ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention à savoir les associations culturelles
ou de loisirs dont l'activité est exclusive sur le territoire communautaire et dont les actions
s'adressent prioritairement aux jeunes de ce territoire. Elles devront s'engager en contre partie à
appliquer une tarification réduite spécifique à leurs adhérents ayant un domicile sur le territoire
communautaire.*

A noter :

Pour information, à partir de l'année 2022, le montant de la subvention attribuée à chaque association prendra en compte le montant de ses fonds associatifs afin qu'ils couvrent 3 mois de charges liées à la masse salariale et à son fonctionnement. Si ces fonds sont largement supérieurs, le montant de la subvention accordée sera évalué en conséquence.

Par ailleurs, afin de s'assurer de l'efficacité de l'usage des fonds publics, de détecter et prévenir les risques financiers, juridiques, organisationnels et d'évaluer l'action des associations au regard des politiques publiques, la mise en place de processus d'audit externes représente aujourd'hui une solution adéquate. A compter de l'année 2021, la Communauté de Communes du Créonnais réserve une part de son budget afin de s'octroyer la possibilité d'auditer une ou plusieurs des associations mandatées ou d'intérêt communautaire.

DESCRIPTIF DE L'ASSOCIATION

Identification de l'association

Nom de l'association :

Adresse usuelle :

Code postale

Commune :

N° de téléphone de l'association :/...../...../...../..... (celui que vous souhaitez diffuser dans nos outils de communication)

N° de téléphone du correspondant : /...../...../...../.....

Mail :

Site Internet :

Membres du Bureau

Nom-Prénom	Fonction au sein du bureau	Commune de résidence	Profession	Téléphone	Courriel	Observation (précisez si élu(e))
	Président (e)					
	Vice-président (e)					
	Trésorier(e)					
	Secrétaire					

Membres du Conseil d'administration

(ne faisant pas partie du bureau)

Nom-Prénom	Commune de résidence	Profession	Courriel	Commune de résidence	Observation (précisez notamment si élu(e))

VIE DE L'ASSOCIATION

Date de la dernière assemblée générale :Ordinaire : Extraordinaire :
 Nombre de membres présents ou représentés à cette AG :Donts pouvoirs :

 Fréquence/an des réunions du Conseil d'Administration :
 Du bureau :

ADHESIONS (Année 2022-2023)

	Nombre d'adhérents	OBSERVATIONS
Personnes physiques		
Personnes morales dont collectivités..... dont associations.....		
Bénévoles actifs		
	En EUROS	OBSERVATIONS
Cotisation annuelle.... (€) Habitants CCC		Joindre les tarifs 2021-2022 + 2022-2023
Cotisation annuelle.... (€) Habitants hors CCC		Joindre les tarifs 2021-2022 + 2022-2023
Tarifs pratiqués par activité (€) - Pour les enfants - Pour les adultes - Pour les stages - Par trimestre / à l'unité		Joindre les tarifs 2021-2022 + 2022-2023

<i>Répartition des adhérents</i>	0 – 17 ans		18 – 25 ans		Plus de 25 ans		TOTAL
	Filles	Garçons	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
BARON							
BLESIGNAC							
CAPIAN							
CAMIAC							
CREON							
CURSAN							
HAUX							
LA SAUVE							
LE POUT							
LOUPES							
MADIRAC							
SADIRAC							
SAINT GENES							
SAINT LEON							
VILLENAVE DE RIONS							
CCC							
HORS CCC							
TOTAL							

BILAN 2021-2022

ATTENTION CE BILAN DOIT ETRE COMPLETE PAR LE DOCUMENT CERFA N°15059*02, dument complété : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Comment avez-vous favorisé l'accessibilité et la participation de tous (quel que soit le genre, handicap, moyens financiers...)?

Quels ont été vos partenaires (associations, collectivités) ?

Quels ont été vos moyens de communication et de diffusion des informations ?

Comment avez-vous participé à la transition écologique dans le cadre de vos activités ?

Observations :

IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Quels impacts a eu la crise sanitaire sur vos activités en 2021-2022?

Avez-vous pu adapter vos activités et vos évènements ? Si oui comment ?

Quels impacts a eu la crise sanitaire sur vos finances en 2021-2022?

RESSOURCES HUMAINES

Nombre de salariés permanents:

Nombre de personnels temporaires/vacataires/emplois jeunes/etc. :

Fonction	Type de contrats	Niveau de diplômes	Salaire annuel brut (hors charges patronales)	Temps de travail en Equivalent Temps plein	Observations

Temps estimé du bénévolat sur l'année :heures (additionner les heures de tous les bénévoles)

ENCADRANTS BENEVOLES	
Fonction	Nombre de ce type d'encadrants bénévoles

Avez-vous des besoins particuliers en termes de formation de personnel / bénévoles ?

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET MATERIELS PAR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE

Collectivité Publique propriétaire :			
adresse	Nombre de m ²	Valeur locative	affectation

Prise en charge de l'entretien des locaux par la commune oui non

(Eau, électricité, gaz...) ⚠ La mise à disposition gratuite des locaux par une collectivité doit apparaître au budget (en charges et produits) au compte 86 « contribution volontaire en nature.

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Cette demande de subvention de fonctionnement est effectuée dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 qui lie la Communauté de Communes du Créonnais et l'association.

Montant sollicité par l'association..... pour l'année 2023 :	
-----------------------------------------------------------------------------	--

Je soussigné,..... Président.e. de l'association,
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier.

A.....le.....

Nom :.....Prénom :.....

Signature

Cachet

(Signature et cachet obligatoire)

Annexe 1 : Budget prévisionnel de l'association

Année 20..... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation	0
61 – Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0



A retourner à

Service Enfance Jeunesse
Communauté de Communes du Créonnais
39, Bd Victor Hugo
33670 CREON

Tel : 05 57 34 57 00

Mail : contact.cdc@cc-creonnais.fr

Site : www.cc-creonnais.fr

Pour toute information complémentaire :

Célia OPRESCO
Responsable des politiques contractuelles et du service Enfance Jeunesse
Tél : 05.57.34.57.06 / 06.22.97.98.27
Mail : referente.ej@cc-creonnais.fr

AUTRES PERSONNES RESSOURCES			
SERVICES COLLECTIVITE	Prénom et Nom	Tél.	Site / Mail
Direction et Finances CCC	Pascale BERTHELOT	05 57 34 57 01	contact.cdc@cc-creonnais.fr
Service Infrastructures CCC	Isabelle MUTELET	05 57 34 57 00	infrastructures@cc-creonnais.fr
Service Communication	Charline ROSE	05 57 34 57 03	communication@cc-creonnais.fr
La Cabane à projets Pôle ressource Vie associative	Anne-Cécile TATARD	05 57 34 42 52	vieasso@lacabaneaprojets.fr
ORGANISMES INSTITUTIONNELS			
CAF – Conseillère Territoriale	Laure Dehondt	05.56.43.50.60	
MDS (Maison Départementale des Solidarités)	accueil	05 57 34 52 70	